

## SARINE-VILLE

### Foyer de jour de la Sarine

Avenue Jean-Paul II 10, 1752 Villars-sur-Glâne

*Nombre de places:* 8

*Personne de contact:* Mme Irène Ott

*Téléphone:* 026 422 51 11

*Mail:* info@hmsfr.ch

## SARINE-CAMPAGNE

### Foyer de jour du Gibloux

Rte du Levant 4, 1726 Farvagny

*Nombre de places:* 5

*Personne de contact:* Mme Claudine Burkhard

*Téléphone:* 026 411 81 59

*Site internet:* www.homedugibloux.ch

## SENSEBEZIRK

### Tagesheim Stiftung St. Wolfgang

St. Wolfgang 13 ,3186 Düringen

*Anzahl Plätze:* 12

*Kontaktperson:* Frau Yvonne Meyer

*Telefonnummer:* 026 493 03 17

*Mail:* tagesheim@stwolfgang.ch

*Webseite:* www.stwolfgang.ch

## LE SUD FRIBOURGEOIS

### Foyer de jour « Le Relais »

Maison Saint-Joseph

Ch. de la Racca 15, 1618 Châtel-St-Denis

*Nombre de places:* 8

*Personne de contact:* Mme Michaela MacKenzie

*Téléphone:* 021 948 16 52

*Mail:* m.mackenzie@maison-st-joseph.ch

## GRAND-FRIBOURG / SINGINE

### Foyer de jour La Famille au jardin

Spécialisé pour hôtes présentant d'importants

troubles de la mémoire de type Alzheimer

Römerswil 4, 1717 St. Ursen

*Nombre de places:* 10

*Personne de contact:* Mme Solange Risse

*Téléphone:* 026 321 20 13

*Site internet:* www.la-famille-au-jardin.ch

## DISTRICT DU LAC / SEEBEZIRK

### Foyer de jour « Les Platanes »

Home médicalisé de Jeuss

Galmgutweg 1, 1793 Jeuss

*Nombre de places / Anzahl Plätze:* 5

*Contact/Kontakt:* Mme Regula Obrist

*Téléphone:* 026 674 96 32

*Site internet:* www.pflegeheim-jeuss.ch

## LA BROYE

### Foyer de jour de l'EMS Les Mouettes

1470 Estavayer-le-Lac

*Nombre de places:* 7

*Personnes de contact:*

Mme Danièle Küng ou Mme Marianne Jean-Mairet

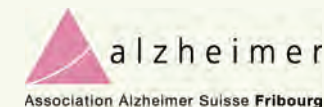
*Téléphone:* 026 664 78 13 ou 026 664 79 60

*Site internet:* www.emslesmouettes.ch

(Etat au 01.06.2011)

## COORDONNÉES DES PARTENAIRES DES FOYERS DE JOUR DU CANTON DE FRIBOURG

### Association Alzheimer section Fribourg



Rte de Sommentier 123

1688 Sommentier

026 402 42 42 (antenne téléphonique)

info.fr@alz.ch | www.alz.ch/fr

### AFIPA, association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées



Commission foyers de jour de l'AFIPA

c/o secrétariat général,

Ch. du Cardinal-Journet 3, Centre diocésain

1752 Villars-sur-Glâne

026 915 03 43

office@afipa-vfa.ch | www.afipa-vfa.ch

### Pro Senectute Fribourg

Ch. de Redoute 9

Case postale 44

1752 Villars-sur-Glâne 1

026 347 12 40

info@fr.pro-senectute.ch | www.fr.pro-senectute.ch



### DSAS, Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg

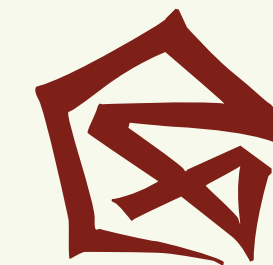
Service de la prévoyance sociale

Rte des cliniques 17 / Case postale

1701 Fribourg

026 305 29 68

sps@fr.ch | www.fr.ch/sps



## LES FOYERS DE JOUR POUR PERSONNES ÂGÉES DU CANTON DE FRIBOURG



WWW.AFIPA-VFA.CH



## QU'EST-CE QU'UN FOYER DE JOUR ?

Le foyer de jour est **un lieu de vie et de soins** qui accueille pendant la journée des personnes âgées fragilisées nécessitant des soins et un accompagnement particulier.

Cette offre d'accueil s'inscrit dans les services du maintien à domicile de la personne âgée.

Le foyer de jour offre **des espaces sécurisés** pour permettre aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, de se déplacer librement et sans danger, à l'intérieur ainsi qu'à l'extérieur.

Il comprend, en principe, une salle à manger et / ou un espace communautaire avec équipement de cuisine, un endroit pour le repos ainsi qu'un WC – salle de bains adapté aux hôtes.



## OÙ TROUVE-T-ON DES FOYERS DE JOUR ?

Actuellement, **sept foyers de jour existent dans le canton**. Ils sont tous reconnus et contrôlés par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS).

**La liste des foyers de jour se trouve au verso.**



## QUELS SONT LES OBJECTIFS D'UN ACCUEIL EN FOYER DE JOUR ?

L'objectif premier du foyer de jour est de **favoriser le maintien de l'autonomie** de la personne accueillie afin qu'elle puisse poursuivre son existence à domicile.

En même temps, le foyer de jour soutient et soulage l'entourage de la personne âgée.

En permettant de **rompre l'isolement au domicile et de favoriser l'intégration sociale**, le foyer de jour contribue à éviter ou retarder l'entrée de la personne dans un EMS (*établissement médico-social*).



## QUI FRÉQUENTE UN FOYER DE JOUR ?

Les hôtes des foyers de jour sont principalement des **personnes au bénéfice d'une rente AVS (mais parfois d'une rente AI)** qui habitent dans le canton de Fribourg (ou en zone limitrophe) et qui présentent des problèmes de santé de type gériatrique et/ou psycho-gériatrique, en d'autres termes qui se trouvent **en perte d'autonomie physique** (ex. hémiplégié) **et/ou psychique** (*démence précoce, maladie d'Alzheimer*).

A noter que le foyer de jour de « *La Famille au Jardin* » est spécialisé dans l'accueil de personnes atteintes d'importants troubles de la mémoire de type Alzheimer.



## COMMENT EST-ON ACCUEILLI DANS UN FOYER DE JOUR ?

La demande d'admission est faite par la personne âgée ou par son entourage directement au foyer de jour. L'accueil s'effectue à la suite d'une entrevue avec l'équipe du foyer.

Elle nécessite un **certificat médical**.

Il est recommandé de demander une visite ou une journée d'essai pour se faire une idée plus précise de ce que peut offrir le foyer de jour.



## A QUEL RYTHME PEUT-ON FRÉQUENTER UN FOYER DE JOUR ?

Une personne peut fréquenter le foyer de jour **une fois par semaine ou davantage**. Les fréquences sont variables et dépendent des journées d'ouverture de l'institution (*prière de se renseigner directement auprès des foyers de jour*). Elles tiennent compte des besoins de l'hôte et de son entourage.



## COMMENT SE DÉROULE UNE JOURNÉE EN FOYER DE JOUR ?

La journée débute, en principe, vers **8 heures 30** et se termine vers **17 heures** (*pour les horaires précis, voir avec chaque foyer de jour*). Chaque jour sont proposés **des collations et un dîner** préparés avec soin et partagés dans une ambiance conviviale.

Des **activités adaptées** aux capacités des hôtes rythment les journées d'accueil. Des **temps de repos** sont organisés pour ceux qui le désirent ainsi que de nombreux instants de partage entre les hôtes et le personnel d'accompagnement.



## COMBIEN COÛTE UNE JOURNÉE ?

L'hôte paie **Fr. 50.00** par jour pour couvrir les frais hôteliers (*tarif identique dans tout le canton*). Le prix du transport n'est pas inclus.

**Les assureurs-maladie versent une contribution** pour les coûts à la journée directement au foyer de jour. Les bénéficiaires des prestations complémentaires peuvent obtenir un remboursement de leurs frais (*y compris des frais de transport*).



## QU'EN EST-IL DES TRANSPORTS ?

Les transports sont, en premier lieu, à **organiser par la famille**, éventuellement avec l'aide des services de transport comme PassePartout ou la Croix-Rouge. Certains foyers de jour ont également mis sur pied un service de transport bénévole. Sur demande adressée au foyer de jour, l'hôte peut bénéficier d'un **subventionnement** des frais de transport grâce à Pro Senectute Fribourg.